ARAS Association des Riverains de l'Aéroport de Sion

Case postale 43
1951 Sion

www.aras.ch

Aux membres de l'Association des Riverains de l'Aéroport de Sion

Assemblée Générale 2020 – AG 2020

En raison du confinement qui avait été décrété à cause de la pandémie Covid-19, notre AG 2020 n'avait pu avoir lieu à la date fixée du 26 mars. Aujourd'hui la situation est toujours délicate et votre Comité ne souhaite pas reconvoquer cette assemblée générale annuelle. Afin de suivre les directives de sécurité et de rester prudent face à cette pandémie, votre Comité a décidé de remplacer cette AG 2020 par une présentation écrite de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'AG 2019 (**demande d'approbation**)
2. Rapport du président sur « situation aéroport civil et base aérienne »
3. Comptes au 31.12.2019 (**demande d'approbation**)
4. Rapport du vérificateur des comptes 2019
5. Stratégie 2020
6. Budget 2020 (**demande d'approbation**)
7. Divers

Pour ce faire, nous joignons à ce courrier un bulletin de vote avec 3 questions auxquelles nous vous demandons de répondre **pour le 30 octobre 2020,** à l'aide de l'enveloppe timbrée que vous trouverez aussi dans ce courrier.

Persuadé que vous comprendrez notre manière de procéder pour cette année, votre Comité se réjouit de recevoir de nombreuses réponses, signe de votre soutien à notre Association.

Aras par
Schroeter Jean-Paul, Président

Annexes : 1 bulletin de vote - 1 enveloppe timbrée pour retour de bulletin

1. Procès-Verbal de la dernière AG 2019

Le procès-verbal se trouve sur le site de notre Association www.aras.ch dans la rubrique : Association / PV AG 2019.

2. Rapport du Président

2.1 Situation générale

Face aux grands aéroports de Genève, Zürich et Bâle/Mulhouse, qui tournent tous à plus de 15 Mios de passagers par année, les aéroports régionaux sont actuellement pratiquement tous en sursis et doivent se trouver des activités diversifiées ; les créneaux les plus juteux sont : les vols d'affaires, les vols commerciaux et la formation. Tous s'y engouffrent.
La situation ne s'est guère améliorée depuis l'an dernier :

Les Eplatures à la Chaux-de-Fonds veut continuer à exploiter les vols civils réguliers.
Berne - Belp : la Confédération avec ses vols, ne contribue qu'à un peu plus de 10% du chiffre d'affaires et le volume de passagers pour l'aviation d'affaires, les vols en hélicoptères et la formation ne sont pas suffisants pour sa rentabilité.
La stratégie de **Swiss Aeropole SA à Payerne** avec sa compagnie de jets d'affaires Speedwings ne diffère pas de celle des autres aéroports. Cela fait un concurrent de plus sur ce créneau et qui plus est, proche de Genève.
A **Agno – Lugano**, le nombre de passagers diminue toujours plus, les CFF ayant augmenté la cadence de la ligne ferroviaire à travers le Gothard, Lugano-Zürich.

Quant à **Sion**, son budget 2020 est d'une prudence extrême et le déficit annuel annoncé devrait être de l'ordre de 2 Mios de francs ; il est couvert à parts égales par la Ville et le Canton. Mais plusieurs ombres au tableau se profilent à l'horizon.
L'enveloppe annuelle de subventions accordées par la Confédération à hauteur de 30 Mios de francs, est en cour de réévaluation, à la baisse (23Mios). Les résultats de cette négociation devraient être communiqués durant cette année 2020. L'aéroport sédunois s'est vu attribué pour 2020 un montant de Frs 3,3 Mios de francs. Qu'en sera-t-il en 2021 ?
Les frais de surveillance aérienne (actuellement assurée par Skyguide) sont partagés pour 2020 entre le DDPS qui paiera sa part (environ Frs 3 Mios) et l'aéroport, la sienne à hauteur de Frs 1 Mios. Les frais 2021, environ Frs 4 Mios, seront, puisque le DDPS ne paiera plus rien, entièrement à charge de la Municipalité ou …. de la société d'exploitation mixte PPPI Partenariat Public Privé Institutionnel qui devrait être mise en place fin 2021.

2.2 Activités aéroport civil

Les vols d'affaire ont représenté en 2019 quelque 7000 passagers. Air Glaciers n'a volé qu'en direction de Saint Tropez. Buchard Voyages a fait partir ses passagers depuis Genève et Swiss n'a assuré que quelques vols au départ de Sion.
2020 verra le retour de Buchard Voyages pour ses activités en direction de Majorque et ce à raison de deux vols par semaine (annulé depuis que l'Espagne est en zone rouge). La compagnie Swiss a maintenu un certain nombre de vols en janvier et février. La ligne avec la Corse a été rétablie par un tour opérateur VT Vacances qui espère assurer 63 allers-retours soit 500 passagers. Les mouvements d'aviation d'affaire sont planifiés à hauteur de 8'000 passagers par année. Cela devrait permettre à l'aéroport de Sion d'atteindre péniblement les 50'000 passagers l'an mais s'avèrera insuffisant pour sa rentabilité. Les perspectives d'avenir sont donc relativement moroses.

2.3 Aménagements aéroport civil
Si en termes stratégiques, le dossier n'avance pas ou peu, sur le terrain par contre, la Direction de l'Aéroport avec les différentes entreprises mandatées a redoublé d'efforts pour rendre l'aéroport opérationnel et attractif, autant pour les compagnies aériennes que pour les usagers et les passagers.

Les aménagements en 2019 n'ont pas été nombreux ; les voici :

- Le terminal d'accueil passagers ;
- Le marquage des routes de service ;
- L'installation d'un réseau de fibres optiques ;
- L'éclairage au nord des emplacements des gros jets à réactions.

L'Aras suit ces travaux et participe à deux séances par année avec la Direction de l'Aéroport ; elle fait part de ses remarques et exigences qui sont entendues et appliquées totalement, partiellement ou sont en cours de négociation.

Ses objectifs restent toujours les mêmes selon ses statuts :

- Surveiller l'aménagement de la place avec pour objectif : la protection du Riverain.
- Ne pas être une entrave et favoriser le développement d'un aéroport au service du Canton.

2.4 Base aérienne
L'aéroport de Sion fonctionnera comme aéroport de dégagement en tous les cas, jusqu'en 2031.
Le nouveau commandant de la Base de Payerne depuis le 01.01.2020, le colonel EMG Michael Leuthold, veut maintenir un dialogue ouvert et permanent avec l'Aras ; il nous a assuré que tout mouvement prévisible sur l'emplacement de Sion serait annoncé par voie de presse avec copie à l'Aras. Toutes ces publications vous pouvez les trouver sur notre site www.aras.ch . Cette année : engagement dans le cadre du WEF et formation de 3 pilotes sur FA/18.
Le commandement des Forces Aériennes, par la voix du divisionnaire EMG Bernhard Müller, avec qui nous sommes aussi en contact, nous assure que la situation actuelle sera maintenue au moins jusqu'à cette date de 2031. Afin de respecter les quotas de mouvements depuis les différents aéroports et de diminuer les nuisances sonores dans l'espace aérien, une augmentation des vols d'entraînement à l'étranger se fait chaque année en France et en Norvège. Ainsi, selon les chiffres qu'il nous a transmis, les heures de vols sur avions de combat en Suisse sont en diminution constante. 2016 : 8600 heures ; 2017 : 8400 h ; 2018 : 7805 h ; 2019 : 7500h. A travers ces contacts, nous n'avons que l'avis opérationnel sur les évolutions futures des Forces Aériennes.

Mais ce qui intéresse au plus haut point votre Comité, c'est la stratégie en haut lieu du côté de Berne et notre Conseillère fédérale valaisanne, Madame Viola Amherd, responsable du Département Militaire Fédéral. Nouvel avion, nouvelles exigences, nouvelle organisation, quid de la base de Sion ??? Tout autant de questions que votre Comité se pose et qui méritent réponses de sa part. Courriers recommandés ont été adressés au DDPS ; ils sont restés sans accusés de réception, ni réponses.

Mathias Reynard et Benjamin Roduit, nos conseiller nationaux valaisans, Pierre-Alain Fridez, membre de la Commission militaire, ainsi que Patrick Zehner, délégué du Canton aux affaires nationales, ont été contactés dans le but de nous favoriser un rendez-vous avec la cheffe du DDPS. A ce jour c'est statuquo. Aucune possibilité de rencontre, ni de possibilité d'échange. Mais nous reviendrons à la charge car les enjeux sont importants pour notre Association.

2.5 COPIL - Comité de pilotage pour l'aéroport
Ce Comité œuvre dans le cadre du développement de l'aéroport.

Si l'on reprend les grandes lignes présentées par le Comité de Pilotage (COPIL) conduit par MM. Darbellay et Varone, respectivement Conseiller d'Etat et Président de la Ville, celles-ci présentent à peu près la même stratégie que celle des aéroports régionaux de Suisse cités plis haut : vol d'affaire et vol commercial selon un modèle rentable, MAIS avec la contrainte de demeurer un aéroport de dégagement militaire.

La dernière séance du COPIL, qui a eu lieu en octobre 2019, a été décevante. Si l'écriture des normes PSIA avancent à vitesse V (validation par le Conseil Fédéral en juin 2021), la mise en place de la société de partenariat est au point mort. La création d'une société de projet, responsable de la création de cette société et de la recherche d'un opérateur spécialisé dans la gestion des aéroports, est une étape intermédiaire nécessaire. La décision pour cette société de projet a été repoussée en juin 2020 ; une votation par le Grand Conseil étant nécessaire pour son établissement. Celle-ci n'a pas eu lieu.

2.6 Nuisances
Plusieurs thèmes concernant les nuisances produites par les utilisateurs de l'aéroport civil ont été traités durant l'année 2019 :

- **Nuisances sonores GRELY** :
  TAG Aviation s'est équipé en GPU mobiles pour pallier les carences des GPU au sol qui ne pourront pas être remis en service. En cas de problème, l'Aras est immédiatement avertie.

- **HUNTER et autre VENOM** :
  Les plans de vol du groupe Amici nous sont transmis par la Direction de l'Aéroport.

- **Routes de vols hélicoptères basés et non basés venant des régions situées au SUD, SUD-OUEST** :
  Les hélicoptères venant des régions Nendaz / Verbier survolent les campings lors de leurs entrées et sorties de l'aéroport. Sur proposition de l'Aras, une solution a été mise en place par la Direction de l'Aéroport mais elle doit être validée par l'OFAC.

- **Hélicoptères d'épandage** :
  Les hélicoptères d'épandage ont été déplacés au centre Agroscope de Conthey. Le site de Sion n'est plus conforme et celui de Conthey doit être complètement aménagé. Rien n'a été fait. La mise en marche des rotors à l'occasion des épandages est fixée à 06h00, selon l'autorisation de l'OFAC.

- **Vol à Voile – avions remorqueurs** :
  Les avions remorqueurs lors de leur retour après largage des planeurs, ont tendance à virer au-dessus de la tour des Bouleaux et des habitations environnantes. Après négociations avec le Club de vol à voile, les trajectoires et les altitudes de vols ont été corrigées, à notre satisfaction.

- **Horaire aéroport :**
  Les horaires sont les suivants :

  - Du 1 avril au 30 septembre : 07 :00 – fin du crépuscule mais au plus tard 20 :00.
  - Du 1 octobre au 31 mars : 08 :00 – fin du crépuscule mais au plus tard 20 :00.

Des autorisations payantes peuvent être données après :

- De 20 :00 à 21 :00 par le Personnel de l'Aéroport.
- De 21 :00 à 23 :00 par la Direction de l'Aéroport.
- Après 23 :00 par l'OFAC sur présentation d'un argumentaire.

Ces cas de figure ne sont pas valables pour des missions de sauvetage. Celles-ci peuvent se dérouler à n'importe quelle heure de la nuit.

3.Comptes au 31.12.2019

La fortune de l'Association au 31.12.2019 se monte à Frs 8'497.95.
Les entrées ont été de Frs 1'530.- et les dépenses de Frs 2'165.95.

4. Rapport du vérificateur de comptes

Rapport de révision des comptes 2019

Chers membres du comité,
Chers membres de l'ARAS,

Le Président de l'ARAS, M. Jean-Paul SCHROETER, m'a demandé de procéder au contrôle des comptes de l'ARAS pour l'année 2019. Une comptabilité en bonne et due forme m'a été présentée. Les pointages effectués m'ont permis de constater la concordance des comptes qui sont en parfaite harmonie avec les écritures comptabilisées.

Fort de ce constat, je peux relever les points suivants :

- Pour l'année 2019, les entrées se sont élevées à CHF 1'530.00 alors que les dépenses se montaient à CHF 2'165.95.
- La fortune de l'association au 31 décembre 2019 était de CHF 8'427.95.

De ce fait, sous réserve d'éléments cachés à ma connaissance, je peux affirmer que cette comptabilité est conforme et je recommande à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels 2019 tels que présentés. Je vous prie également de donner décharge au Président pour la parfaite tenue de la comptabilité et je le félicite pour son travail.

Sion, le 24 janvier 2020

Philippe Pralong

5. Stratégie 2020

AVIATION CIVILE : AMÉNAGEMENT - ROUTES DE VOLS - NUISANCES

- Mur anti- bruit NORD – prolongement et rehaussement ;
- Aménagement tarmac NORD et Village bois : fin de réaménagement – suivi ;
- Dernière maison du « Village bois » : transfert sur le site des Vergers ;
- Transfert de tous les hélicoptères sur FATO EST ;
- Hélicoptères d'épandage – transfert hors aéroport ;
- Hélicoptères – route de vols SUD-OUEST / suivi de sa mise en œuvre ;
- Avions remorqueurs planeurs – retour sur piste – suivi ;
- Nuisances sonores et polluantes « inutiles » - Albatros, Hunter et Venom - suivi.

AVIATION MILITAIRE : EMPLACEMENT EXTÉRIEUR DE DÉGAGEMENT

- Maintien de la communication telle qu'actuelle avec les Forces aériennes ;
- Stratégie Forces aériennes moyen / long terme – suivi ;
- Nuisances de proximité – diminution des touch and go avec jets – suivi ;
- Espace aérien occupé en permanence - suivi des évolutions.
- Achat du nouvel avion de combat – suivi.

GLOBAL : DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT CIVIL

- Adaptation des paramètres de protection des riverains aux vols civils charters et autres jets civils à réaction ou moteur ;
- Travaux du Comité de pilotage COPIL : plan directeur – agenda – budgets – opérateur – investisseurs – suivi.

6. Budget 2020

Le budget 2020 de l'Aras est conforme avec les traditionnels frais annuels : envois de cotisation et de convocation à l'Assemblée Générale, frais de CCP, de Comité et d'Assemblée Générale.

Entrées : Frs 1'500.- ; Dépenses : Frs 2'000.- Etat au 31.12.2020 : Frs 8'000.- environ.

7. Divers

Il est demandé aux membres de signaler par mail sur notre site www.aras.ch ou par téléphone, tout problème ou nuisance généré par les usagers de l'Aéroport. Ainsi le Comité pourra traiter ces points avec la Direction de l'Aéroport lors des séances prévues à cet effet. Des interventions en direct par les membres sont contre-productives.

Fait à Sion, le 28.09.2020

Schroeter Jean-Paul